

2573

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un but - Une foi

Ministère des Sénégalais de l'Extérieur

**TERMES DE REFERENCE POUR L'ELABORATION DE LA
LETTRE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU
SECTEUR DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR**

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La dégradation des conditions de vie suite à la dure sécheresse, à la pression démographique et aux effets néfastes des politiques d'ajustement structurel, l'histoire et la géographie de notre pays, ont conduit un nombre important de Sénégalais à émigrer vers d'autres pays. C'est ainsi que plusieurs millions de nos compatriotes se trouvent éparpillés à travers le monde à la recherche de conditions de vie meilleures.

L'évaluation globale de cette situation a montré progressivement que l'attention qui était portée sur les aspects négatifs de cette migration devrait être tournée vers son impact positif à savoir le développement du pays

Compte tenu de leur apport considérable, à travers les transferts financiers pour venir en aide à leurs familles restées au Sénégal, les Sénégalais vivant à l'étranger s'inscrivent ainsi dans la dynamique de réduction de la pauvreté et constituent dès lors de véritables agents de développement.

En effet, plusieurs infrastructures de base (écoles, cases de santé, forages etc.) ont été mises en place grâce à l'appui direct ou indirect de ces Sénégalais de l'Extérieur.

Ayant pris la pleine mesure du lien entre la migration et le développement ainsi que la nécessité de renforcer la politique gouvernementale en matière de protection, de gestion et de promotion des Sénégalais établis à l'étranger, le Gouvernement, issu de l'alternance démocratique a créé le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur pour prendre en compte de manière plus concrète la problématique de l'émigration des Sénégalais.

Cet engagement conforme aux conclusions issues du Symposium sur le Nouveau Partenariat avec les Sénégalais de l'Extérieur tenu les 18, 19 et 20 juillet 2001, sous la présidence de Monsieur le Président de la République, ne sera consolidé que si une concertation est instaurée entre les différents acteurs impliqués dans la recherche de solutions pertinentes aux multiples préoccupations des Sénégalais de la diaspora.

L'analyse de la problématique de l'émigration sénégalaise dans une perspective nationale semble pertinente eu égard à la spécificité de ce secteur.

Aussi l'élaboration de la lettre de politique sectorielle des Sénégalais de l'Extérieur constitue-t-elle une opportunité permettant non seulement de structurer, d'appuyer et d'encourager leur apport dans le développement économique et social du pays mais aussi de rendre plus efficace l'intervention de L'Etat dans ce secteur.

Dans ce contexte, le point de vue du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur est gouverné par le souci de voir le processus d'élaboration de la lettre de politique sectorielle soutenu par une réflexion élargie qui devra être le reflet d'une participation effective de tous les acteurs socio économiques et politiques concernés par la question.

L'exercice devra prendre en compte, à toutes les étapes, les expériences passées ainsi que toutes les recommandations des différentes rencontres ayant eu pour ligne de mire la problématique de l'émigration.

Aussi, cette réflexion devra t-elle s'appuyer sur la substance des différents documents nationaux de référence notamment le Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP), les rapports relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PODES) pour constituer une composante de la politique générale du Gouvernement mise en œuvre à travers diverses orientations.

L'implication effective des Sénégalais de la diaspora à l'effort de développement national par la mise en place d'un cadre cohérent d'intervention permettra sans nul doute de répondre à la question suivante :

comment utiliser de façon rationnelle les ressources financières et intellectuelles des Sénégalais de l'Extérieur pour assurer une croissance économique durable ?

II- OBJECTIFS

1) Global

Permettre au Ministère des Sénégalais de l'Extérieur d'avoir un cadre de référence pour l'élaboration d'un plan stratégique de pilotage et de conduite des programmes et projets.

2) Spécifiques

- créer les conditions réelles d'épanouissement des Sénégalais de l'Extérieur dans leur pays d'accueil ;
- trouver des voies et moyens de défendre les intérêts et droits des sénégalais de l'extérieur ;
- maximiser les effets positifs potentiels de la migration sur le développement ; asseoir une politique de partenariat pour une implication effective de nos ressortissants expatriés à l'effort de développement national.

III- MANDAT DU CONSULTANT

● Faire le bilan diagnostic du secteur pour en faire ressortir les contraintes majeures, les faiblesses, les forces et atouts. Dans cette rubrique le consultant devra mettre en exergue l'apport des sénégalais de l'extérieur en tant qu'investisseurs potentiels dans leur pays ou leur région d'origine ; les sénégalais de l'extérieur en tant que vecteurs pour le renforcement de la coopération entre le Sénégal et les pays d'accueil (indiquer la politique d'encadrement du pays d'accueil et celle basée sur le co-développement) ; les Sénégalais de l'Extérieur en tant que demandeurs d'aide au retour (indiquer les raisons qui peuvent provenir du pays d'accueil). Il doit aussi faire ressortir leurs préoccupations en identifiant les raisons de leur départ (cartographie des zones d'émigration et des zones d'accueil) et leur souhait dans le cadre de leur réinsertion harmonieuse dans le tissu socio-économique du Sénégal à leur retour ;

● faire une évaluation du plan d'actions pour le nouveau partenariat en rapport avec la politique de promotion des Sénégalais de l'Extérieur ;

● donner des indications claires sur l'apport des Sénégalais de l'Extérieur à la concrétisation de la politique d'intégration africaine (NEPAD) sachant que le Sénégal y joue un rôle de premier plan ;

● donner des orientations claires quant à la participation des Sénégalais de l'Extérieur à l'atteinte des objectifs déclinés notamment dans :

- Le Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;
- Le Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PODES) ;
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
- Les documents fixant le partenariat entre l'Union Européenne et les pays ACP ;

● proposer un cadre cohérent de partenariat entre le Sénégalais de l'Extérieur, le patronat sénégalais et les mouvements associatifs en mettant un accent particulier sur la capacité des Sénégalais de l'Extérieur à la mobilisation de l'épargne et à l'identification des opportunités d'affaires ;

● donner les voies et moyens de faire fructifier de façon durable les gains acquis durant la période d'activité des Sénégalais de l'Extérieur ;

- jeter des bases solides de collaboration avec l'APIX et l'ADEPME pour une identification des créneaux porteurs ;
- identifier les sénégalais de l'extérieur dans les Institutions Internationales pour en faire un instrument d'appui - conseil ;
- proposer un cadre réglementaire au niveau du pays d'accueil pour faciliter les transferts d'argent ;
- proposer un système d'accompagnement des sénégalais de l'extérieur à la politique de promotion des communautés de base (politique de décentralisation et d'entrepreneuriat rural) qui pourra avoir un impact psychologique important chez les jeunes avec comme finalité la réduction de l'exode rural et du flux migratoire.
- proposer des mécanismes et instruments de mise en œuvre de la politique de gestion du secteur d'autant plus qu'il est nécessaire de développer une synergie véritable entre cette politique et les programmes actuellement en cours de formulation ou d'exécution.
- Proposer un Plan d'Actions sur la base du cadre logique.

IV- PROFIL DU CONSULTANT

Pour mener à bien l'étude, l'équipe du consultant ou du bureau d'études devra être conduite par un planificateur et sa composition sera la suivante :

- un démographe
- un socio-économiste
- un expert financier apte à cerner les problèmes de transfert d'argent
- un juriste

V- PRODUITS ATTENDUS

Le Consultant devra fournir ;

- un rapport méthodologique en 20 exemplaires 20 jours après la signature du contrat qui donnera des indications sur le planning de travail et sur la participation des Sénégalais de l'Extérieur au processus ;

- un **rapport d'étape** en vingt (20) exemplaires au bout de 30 jours après le rapport méthodologique ;
- un **rapport provisoire** en vingt (20) exemplaires intégrant les observations du rapport d'étape. Ce rapport sera fourni au bout de un mois et demi après le rapport d'étape ;
- un **Rapport définitif** en vingt (20) exemplaires tenant compte des avis, recommandations et observations du comité de pilotage. Ce rapport devra être fourni 20 jours après examen du rapport provisoire par le comité de pilotage ;
- cinq supports magnétiques (CD-ROM) à fournir avec le Rapport final ;
- une restitution de l'étude dont les frais devront être pris en charge par le consultant ou le cabinet et la date fixée d'un commun accord avec le commanditaire de l'étude

VI - SUPERVISION ET APPUI AUX CONSULTANTS

L'étude sera placée sous la direction d'un comité de pilotage technique dont les membres seront désignés par arrêté ministériel.

VII- DUREE DE LA MISSION

Au terme de toutes les étapes décrites dans la rubrique « produits attendus » la mission aura une durée totale de 4 mois y compris les jours non ouvrables.